

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'OCTON**

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à la délibération : 11
Date de la convocation : 19/09/2017

Séance du 26 SEPTEMBRE 2017

L'an *deux mille dix sept* et le *26 septembre*, à *20h30*, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Bernard COSTE, Maire.

Présents : COSTE Bernard, LUGAGNE Jérôme, CARTAYRADE André, PEYRE Annie, APOLIS Yolaine, ANDRIEUX Christine, BELLAS Raymond, MATHIEU Jean-Marie, CAYSSIOLS Jean-Luc, GAUDONET Béatrice, DUMONT Fabien.

Secrétaire : Yolaine APOLIS

Objet : Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme

La procédure de révision du document d'urbanisme initiée en 2014 par délibération du 27 octobre 2014 a abouti au dossier de projet de révision du PLU qui doit être à présent arrêté par le conseil municipal avant d'être transmis pour avis aux personnes publiques associées et soumis ultérieurement à enquête publique.

La concertation s'est effectuée en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme tout au long de la procédure de révision, et ce depuis le début des études, par le biais d'un registre en mairie à la disposition du public. Cinq réunions publiques ont eu lieu de 2015 à 2017 présentant les grands enjeux du PLU.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 123-9, L 300-2 et R 123-18 ;

Vu la délibération du conseil municipal, en date du 27 octobre 2014 ayant prescrit l'élaboration du document d'urbanisme,

Vu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable ayant eu lieu au sein du conseil municipal et délibéré le 07 mars 2016,

Vu le projet d'élaboration du PLU et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement, le règlement, les documents graphiques et les annexes ;

Considérant que ce projet est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés, qui en ont fait la demande.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, décide à la majorité (9 pour et 2 contre) :

1. de tirer le bilan de la concertation :

Le bilan de la concertation complet est annexé à la présente délibération. Les remarques ont été prises en compte, y compris celles d'intérêt privé, et certaines, qui rentraient dans le cadre de l'intérêt général ont pu être satisfaites.

2. **d'arrêter le projet de révision du PLU** de la commune de OCTON tel qu'il est annexé à la présente délibération.
3. **De charger** M. le Maire de soumettre ce projet de P.L.U. aux procédures de consultation et d'enquête publique prévues par les textes susvisés
4. **Précise que** le projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis à l'ensemble des personnes publiques associées :
 - Président de la Communauté de Communes du Clermontais
 - Président de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault
 - Présidente de la Communauté de Communes du Lodévois Larzac
 - Président du SYDEL Cœur d'Hérault en charge du SCOT
 - Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie
 - Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
 - Président de la Chambre d'Agriculture de l'Hérault
 - Monsieur le Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière
 - Monsieur le Préfet de l'Hérault
 - Monsieur la Sous-Préfète de Lodève
 - Madame la Présidente du Conseil Régional
 - Monsieur le Président du Conseil Départemental
 - Madame CHAPEL Marielle, service urbanisme, Conseil Départemental
 - Monsieur le Directeur de la DDTM et ses services urbanisme et hydraulique
 - Monsieur le Directeur de la DREAL
 - Madame la Directrice de l'ARS
 - Monsieur le Directeur du SDIS 34
 - Monsieur le Directeur de la DRAC
 - Monsieur le Chef du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine
 - Monsieur le Directeur de l'INAO
 - Messieurs les maires des communes limitrophes
 - Monsieur le Directeur de Hérault Transport
 - Monsieur le Directeur de l'ONF
 - Monsieur le Directeur du Réseau Transport d'Électricité du Sud-Ouest (RTE)
 - Monsieur le Directeur d'ENEDIS
 - Syndicat mixte de gestion du Salagou

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Elle sera également transmise à Monsieur la Sous-préfète de Lodève.

Ainsi fait et délibéré le 26 septembre 2017
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bernard Coste

